



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 22 septembre 2020

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 22 septembre 2020.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- -

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis n° 18/2020 amendé demandant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobilier et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'au 31 décembre 2021. L'autorisation de procéder est conditionnée à l'approbation conjointe de la Commission des finances et celle de l'urbanisme et des constructions, qui décideront à la majorité de leurs membres présents. La Municipalité informera lesdites commissions si elle souhaite activer son droit de préemption ;**
- **approuvé le préavis n° 19/2020 demandant la création de l'Association « Jorat Parc naturel » et l'adhésion de la commune d'Epalinges à ladite Association ;**
- **approuvé le préavis n° 20/2020 amendé demandant une étude globale sur le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche – Suites données à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Assal et invitant la Municipalité à engager le processus suivant :**
 - **identifier les besoins (réaliser un inventaire des souhaits/envies en consultation avec les commissions d'urbanisme, forum de propositions, ateliers, synthèses, utilisation de la notion de brainstorming) par un mandataire externe**
 - **réaliser des études test par des groupes de mandataires, en impliquant les principales parties prenantes**
 - **réaliser le Plan d'Affectation avec des mandataires externes.**

c) Autres décisions

- **pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Serge Dudan & consorts invitant la Municipalité à mettre en œuvre une politique communale permettant la mise à disposition de logements adaptés à toute la diversité de la population palinzarde.**

En outre, le Conseil communal a :

- **assermenté deux nouvelles Conseillères communales, Mmes Maryline Jaton & Julie Michaud ;**
- **pris en considération la motion transformée en postulat de MM. les Conseillers communaux Jean-Pierre Michaud et Laurent Balsiger demandant à la Municipalité qu'elle intègre dans ses travaux de révision des plans et règlements PGA et PDCOM la valorisation des nouvelles réserves à bâtir en zone villa, ainsi que leur transformation, afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants, la mixité générationnelle et le « bien vieillir chez soi » des propriétaires âgés ;**

- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Serge Dudan demandant que la Municipalité dresse un bilan annuel des effets sur les mesures mises en œuvre et proposées dans le rapport relatif à la mise à disposition de logements adaptés afin de le communiquer à notre Conseil ;
- entendu le vœu de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant que la Municipalité intègre des éléments complémentaires comme l'aspect végétal, la favorisation d'une cohabitation agréable dans des lieux de rencontre ainsi qu'une solution de mobilité douce dans l'étude globale sur le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Michel Perret demandant à la Municipalité qu'elle étudie la possibilité d'aménager sans tarder un terrain de football synthétique à Epalinges ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité de prolonger le trottoir depuis le côté Nord du Chemin de la Girarde jusqu'à l'endroit du Chemin de la Vuilletaz qui délimite la ligne territoriale entre Lausanne et Épalinges, ceci afin de sécuriser les piétons ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité de créer un fonds pour les auteurs palinzards ;
- reçu la motion de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité de présenter une étude sur l'approvisionnement en eau de la population en cas de crise, et notamment sur les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'intégration dans les révisions des plans et règlements touchant l'aménagement du territoire et les constructions, de mesures incitatives favorisant la démolition et la reconstruction des bâtiments en vue d'une réduction massive des émissions de CO2. Les résultats de cette étude devront être présentés au Conseil avant la mise à l'enquête ou la présentation du PGA ;
- reçu le vœu de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité une réunion rapide des deux commissions d'urbanisme (Municipalité et Conseil communal), afin de retravailler le plan directeur localisé des Croisettes avant qu'il ne soit approuvé par la Municipalité et qu'il ne soit bloqué pour 12 ou 15 ans ;
- reçu le vœu de M. le Conseiller communal François Puricelli demandant à la Municipalité qu'elle intervienne fermement auprès des SIL afin de leur rappeler que les règles de sécurité doivent être scrupuleusement respectées en cas de fouilles ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Richard Golay demandant à la Municipalité des parkings à vélos modernes et sûrs à Epalinges et d'intégrer à sa réponse la question des lieux et des types de stationnement répondant au mieux au développement de la mobilité à vélo sur le territoire communal ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité de promouvoir et soutenir l'engagement des premiers répondants au sein de notre commune pour sauver des vies ;
- reçu le vœu de M. le Conseiller communal Patrick Assal demandant à la Municipalité qu'elle étudie la possibilité de créer une signalisation qui permette aux vélos circulant dans le sens de la montée du chemin du Polny, de rejoindre le trottoir à gauche en montant ;
- reçu le vœu de M. le Conseiller communal Patrick Assal demandant à la Municipalité que tout le possible soit entrepris pour faciliter l'accès à l'autoroute et à Lausanne depuis notre commune pour les habitants d'Epalinges. Il souhaiterait également qu'un plan d'action dans ce sens soit communiqué au Conseil.

* * * *

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1er par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 4 novembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL